

Ville de

JUZIERS

Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX N° 2025 – TEMP 131

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande formulée par écrit le 16 décembre 2025 par la société AGZ

Construction ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de branchement aux réseaux internet qui auront lieu sur trottoir, à hauteur du numéro 12 avenue de Gare à JUZIERS entre les 12 et 16 janvier 2026.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le stationnement sera déclaré comme gênant à proximité du chantier en journée sis 12 avenue de la Gare à JUZIERS :

du 12 au 16 janvier 2026 de 08 heures 00 à 17 heures 00.

Article 2. Le stationnement sera interdit et déclaré comme gênant à proximité du chantier conformément aux dispositions de l'article R.417-10 du code de la route. La signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3. L'accès aux piétons sera maintenu toute la journée (déviation des piétons en traversée de chaussée. L'accès des véhicules aux propriétés devra être possible chaque soir.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Information des riverains par la société chargée des travaux.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 6. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 19 décembre 2025.

Le Maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.fr

